

CR - WHOIS Review Team Interaction with the Community

Monday, March 12, 2012 – 16:30 to 18:00

ICANN - San Jose, Costa Rica

EMILY TAYALOR:

Bonjour messieurs et dames, soyez les bien venus dans cette session pour la présentation de la version préliminaire du rapport de l'équipe de révision du whois. C'est un grand plaisir de vous voir vous tous ici, nous allons commencer notre réunion dans quelques minutes. Veuillez vous asseoir on a des documents à réviser et nous espérons que ce sera une session interactive dans la mesure du possible.

Je crois que nous pouvons commencer bienvenue à cette session. Je veux souhaiter la bienvenue à l'équipe de révisions de whois aux membres du personnel de l'ICANN et à la communauté de l'ICANN. Cette salle est assez grande donc si vous voulez vous approchez ici. Soyez libre de le faire pour que vous puissiez mieux voir la présentation et que vous puissiez participer aussi c'est toujours un peu difficile d'avoir l'équilibre de l'interaction dans ces sessions mais il faut d'abord un rapport de 120 pages ces annexes en plus de vouloir vous entendre nous voulons vous présenter nos trouvailles et nos recommandations.

J'espère être en mesure de réviser le rapport rapidement pour avoir le temps suffisant pour la discussion au départ.

Bien la présentation est déjà prête, nous avons publié la version préliminaire en décembre dernier et il y a eu une période de commentaires publics assez longue qui tient compte de l'espace entre des délais entre la dernière réunion de l'ICANN et celle-ci. La période de commentaires publics sera ouverte jusqu'à la fin de la

Remarque: Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

session pour les gens aient la possibilité d'analyser le rapport et de présenter leurs idées le long de cette réunion

Vous voyez dans la présentation la manière dont nous avons divisé le rapport en huit chapitres nous avons des annexes avec beaucoup de détails qui incluent un rapport complet un rapport de recherche du consommateur.

Après avoir entendu la communauté, nous allons travailler dans notre rapport final qui devra être prêt vers la fin avril. C'est ce qui est prévu. Le mandat de ce groupe est établi dans l'affirmation des engagements avec les mandats des autres équipes de révision, comme par exemple l'équipe de révision de la responsabilité et la transparence et celui de la sécurité et la stabilité. Nous avons commencé notre travail en octobre 2010 et nous avons travaillé jusqu'à la fin du mois de novembre, début décembre 2011.

Il est important, je crois de savoir ce qui suit par rapport au Whois qui concerne les intérêts de beaucoup de parties prenantes. Il faut tenir compte que notre équipe est intégrée par des représentants de multiples secteurs. Nous avons des experts, de la confidentialité, des experts, des organisations de respect de la loi, des regroupements des parties prenantes, registres bureau de l'enregistrement, se charger du respect de la loi de la confidentialité. Nous avons aussi les utilisateurs non commerciaux et ceux qui protègent les droits des marques commerciales.

Nous voulons arriver à des recommandations faites par consensus pour vous pouvoir continuer notre travail parce que ceci paraît assez compliqué. Il faut voir comment arriver au consensus dans la mesure du possible j'ai le plaisir de vous dire que grâce à mes collègues de l'équipe de révision toutes les recommandations qui seront présentées ce jour ci ont été obtenues par consensus au sein

de l'équipe. Nous allons partager avec vous nos résultats qui vont servir de contexte pour comprendre les recommandations.

Notre mandat établi dans l'affirmation des engagements était de réviser la portée des politiques actuelles de Whois de l'ICANN et s'est mis en œuvre pour ce qui est du respect des attentes de confiance du consommateur. Nous avons donc dit bien qu'elle est la politique. Beaucoup de personnes avant lesquels nous avons parlé nous ont assuré que cette politique existait déjà. Mais nous n'avons pas pu la trouver dans un document. Il est clair que ceci est mis en place dans une série de questions par exemple le contrat du registre, le contrat du bureau d'enregistrement, les politiques de consensus de la GNSO etc.

Nous avons aussi les antécédents des RFC, les antécédents du DNS et le débat du Whois au sein de l'ICANN. L'affirmation des engagements dit ce que c'est la politiques nous n'avons pas la trouver. Nous n'avons pas trouvé de documents et voici donc la première recommandation.

J'espère dans ce contexte vous puissiez comprendre que nous ne demandons pas un grand développement de politiques, ce que nous demandons c'est la documentation, l'information qui soit accessible pour ceux qui viennent pour la première fois dans cet environnement et veulent savoir de quoi s'agit justement la politique du Whois. Nous travaillons arduement parce que nous travaillons pour la politique et à la mise en place de la politique aussi.

Vous allez voir quels sont les efforts à faire de la part de l'ICANN, heureusement, nous avons mené nos séances avec l'équipe du respect. Nous avons visité l'équipe du respect de l'ICANN. Nous avons travaillé avec eux. Ce qui est clair et l'une des alertes de cette équipe du respect de la loi c'est la politique des données du

whois qui rappelle le besoin de maintenir les données précises et mises à jour.

Il s'agit d'une politique dont l'objectif est d'améliorer la qualité des données au sein du registre parce que l'idéal c'est que pour nous avoir du succès dans cette intervention de politique devrait nous amener à ce résultat.

En fait, l'ICANN suit avec précision les bureaux d'enregistrement qui reçoivent ces notifications ou qui les envoient. Il y a donc un pourcentage élevé de respect par rapport aux politiques mais quand nous voyons de quoi s'agit la politique, à savoir la communication des bureaux d'enregistrement pour les convaincre qu'il faut avoir des données mis à jour et exactes. Nous voudrions savoir qu'elles ont été les changements des données comme résultat de cette mesure et comment pourrait on les mesurer?

Je peux parler longuement de ce sujet, mais bref on ne sait pas ce qui se passe avec les données quand les notifications sont envoyées. On consacre donc beaucoup de temps et beaucoup d'efforts à ce travail aussi bien de la part des bureaux d'enregistrement et de l'équipe de conformité et il y a beaucoup de plaintes de registrant qui ne savent pas se passe avec les notifications qu'ils reçoivent des notifications individuelles qu'ils ne comprennent pas et qu'il n'y a pas de suivi.

La deuxième recommandation, c'est justement fermer ces gaps pour essayer de voir les résultats de cette politique d'intervention et voir si nous pouvons mesurer les effets de cette intervention au fil du temps. Eh bien là, nous pourrions analyser si on fait ce qu'il faut faire et si l'on peut mettre en place les changements adéquats.

Le troisième résultat qui devrait être le premier reflète d'une série de facteurs qui sont apparus non seulement pour ce qui est de l'équipe de conformité mais de plusieurs secteurs de la communauté. Bref, les gens étaient à peu près contents des détails du contrat mais il faudrait avoir de meilleures dispositions par rapport au Whois pour l'accréditation des bureaux d'enregistrement.

Il faudrait confier à tous cela mais l'impression c'est que personne ne fait rien et je cite l'une personnes qui nous a donné son apport. Nous avons les outils mais il ne se passe rien du tout. Il y a une sensation, cette sensation apparait au sein de l'ICANN et au sein de la communauté. La sensation que l'équipe de conformité n'a pas les ressources suffisantes. Quand nous voyons l'expansion du DNS qui arrivera prochainement, il faudra avoir une priorité d'émergence.

Les personnes doivent faire face aux problèmes, mais que peuvent-elles faire si elles n'ont pas les outils ou la vision stratégique? C'est le problème illimité contre les ressources limitées dont ils disposent. Alors comment on peut faire pour donner du pouvoir à cette équipe pour qu'il joue un rôle plus proactif capable d'assurer un environnement.

Plusieurs acteurs vont partager la possibilité de travailler avec ce qui devrait fonctionner vraiment. Comment peut-on encourager la culture de la conformité? Nous pensons que le conseil d'administration et les cadres devraient se charger de l'équipe de la conformité et de Whois en particulier. Voilà pourquoi nous avons fait cette recommandation.

Je crois que dans tous les environnements comme dans le cas de cette organisation à but non lucratif on peut toujours mieux travailler on se concernant la diffusion. Ça c'est clair, mais l'une des études innovantes, intéressantes c'est une recherche sur les

consommateurs de dix pays sur leurs connaissances sur Whois, sur leurs capacités de trouver quelque chose. On leur a montré un site web.

On leur a demandé de trouver le responsable du site web. Dans nos annexes, nous présentons une vidéo de la manière dont les consommateurs ont essayé de trouver cette information. Cependant, ce qu'ils n'ont pas fait c'est de chercher le registre du Whois et lorsque on leur a présenté le concept du registre Whois et on leur a demandé de faire la recherche ou bien ils ne l'ont pas fini ou bien ils n'ont pas pu interpréter le résultat.

Là, il y a un problème. Nous en tant de communauté nous pourrions décider de finir bien ceci mais pas un outil pour le consommateur. C'est un outil pour les experts et pour le secteur de l'industrie qui s'occupe des marques commerciales. Ce serait une conclusion raisonnable mais si nous considérons que cela peut être important et si nous savons que notre tâche est de promouvoir la confiance du consommateur, on peut dire que la position actuelle et ceci peut faire l'objet de futurs travaux. Nous pourrions dire que les consommateurs ne savent pas de quoi s'agit du Whois.

Il faut donc faire des travaux de diffusion pour attirer des personnes qui n'appartiennent pas à la communauté de l'ICANN et aux commissions de la protection de données dans les organismes de l'application de la loi. Voici donc la situation par rapport à la conscience publique à la diffusion et au processus d'apport. Voilà pourquoi nous recommandons la diffusion au sein de toute la communauté et que cette diffusion dépasse la communauté de l'ICANN.

Dans les prochaines diapos, nous verrons les résultats et l'exactitude des données. L'exactitude a été très analysée et a différentes significations pour les différentes personnes. Bien

entendu, nous avons la possibilité, l'objectif d'arriver aux 100% d'exactitude dans les données de Whois et de pouvoir le conserver. Cependant, heureusement nous avons eu de représentants d'organismes pertinents et il y a eu des membres de la communauté de l'ICANN.

Des gens avec une vision pragmatique sur la question. Ils ont pu trouver la manière de contacter le registrant. Ils seraient en principe d'accord. Ceci nous amène à la seule étude existante que nous avons pu trouver sur l'exactitude des données dans l'environnement de l'ICANN qui date de 2009, 2010. Ça fait déjà trois ans et nous voyons qu'il y a un échantillon significatif des données statistiques qui étaient si mauvais que s'était impossible de contacter le registrant soit par fax, par téléphone soit par courrier postal ou par courriel. Pour nous cela représente une priorité.

C'est une des questions principales et qu'il faudrait aborder prioritairement. Ceci devrait être traité de sorte de pouvoir faire la traçabilité. Dans nos recommandations, nous avons fixé des objectifs dans une période de deux ans. Nous aimerions voir un changement significatif pour ces questions de contacter les personnes.

Ceci a trait aux rapports et aux rapports annuels, aux rapports d'états parce que nous voyons la manière de configurer la prochaine équipe de révision du Whois. Ils doivent avoir les études, les critères que nous nous n'avons pas eu. Ils doivent avoir les documents. Ils doivent avoir une sensation général ou un panorama général pour savoir comment et qu'elles sont les progrès de ce programme. Pour savoir si on va dans la direction correcte ou pas.

Moi, j'ai parlé et puis c'est vous qui allaient parler. J'ai dit que ceci est une base de données distribuée avec plusieurs acteurs qui ont

plusieurs responsabilités. Nous voulons garantir une chaîne de responsabilités claire du registre, du registrant, du bureau d'enregistrement et tout autre intermédiaire existant parce que à ce jour c'est très facile pour les acteurs individuels soit une industrie enregistrant ou quoi que ce soit de dire qu'il n'y a rien qu'il puisse faire là-dessus.

Eh bien individuellement c'est peut être varié mais pas si on l'envisage de manière collective. Nous croyons donc qu'une chaîne de responsabilités claire et sans ambiguïté c'est la route à suivre, le chemin à suivre. La communication, communication et communication. Nous croyons qu'il y a une très bonne description des droits des responsabilités du registrant actuellement qui pourrait devenir la base d'un programme de diffusion pour que les registrants soient de comprendre le besoin d'avoir des données exactes.

Prochaine question, si vous pensez au Whois, vous pensez à l'exactitude et à la disponibilité. L'exactitude veut dire différentes choses pour les différentes personnes. Pour ce qui est de la disponibilité, si nous voyons la rédaction des affirmations des engagements il y a une hypothèse que toutes les données doivent être disponibles tout le temps pour toutes les personnes du monde entier.

En fait, la réalité nous démontre qu'il y a toute une industrie qui permet que les registrants ne veulent pas que les données soient disponibles tout le temps puis agir à partir des représentants qui représentent le registrant et qui assument les droits, les responsabilités des registres des noms de domaines. A ces noms, il y a un service privé. Alors le nom du registrant est là mais il y a une autre adresse. Ceci est fait de manière informelle c'est difficile à identifier vraiment. Il faudrait rappeler des noms de fournisseurs de services, représentations proxy.

Nous voyons également qu'en tant qu'équipe de révision nous avons accepté qu'il y a un besoin légitime que les personnes, les organisations et les entreprises cachent cette information et il y a plusieurs raisons justifiant cela. Il y a des préoccupations des secrets commerciaux, des secrets industriels, des questions de confidentialité personnelle. C'est un besoin légitime ce n'est pas incorrect, c'est un besoin.

Cependant, nous voyons que les gens ont besoin de ces données rapidement doivent savoir comment accéder à ces données et doivent confier qu'il doit y avoir un processus prévisible pour l'obtention de ces données parce que si on doit obtenir rapidement le fait de faire un processus trop long qui peut être ne nous fournirait pas les données ce n'est pas l'idéal.

Nous voyons que la capacité de réponse des fournisseurs de services de confidentialité de représentations ou de proxy est variée. Il y a des commentaires des utilisateurs ainsi que des organismes de protections des marques commerciales et de respect de la loi et il y en a qui ne nous ont pas répondu. Nous voyons ici que nous travaillons avec la confidentialité, avec la représentation de manière séparée malgré qu'il y a des points communs.

Il doit y avoir un équilibre légitime entre les parties intéressées. Il y a besoin des gens de cacher leurs données mais il y aura aussi le besoin légitime de pouvoir accéder. Il faut donc travailler au sein de la communauté pour qu'il y ait une meilleure information pour le registre du Whois pour voir si c'est un enregistrement ou pas mais je crois que ce qui est important c'est de considérer un processus standardisé pouvant être révélé qui donne un environnement prévisible pour permettre la participation de tout le monde.

Comme vous pouvez voir tous les détails sont disponibles dans les documents que nous avons distribué. Les outils dont dispose l'ICANN et ce que l'on peut faire avec ceux qui ne respectent pas cette politique est très limité. C'est avoir la peine de mort ou rien. Si l'on travaille dans une accréditation il y a une réserve naturelle et ceci devient la dernière option.

Je ne crois pas que ce soit un résultat très controversé. C'est quelque chose que la communauté nous a manifesté. On dit qu'il doit y avoir une série de pénalités graduelles et d'exigences graduelles également. Nous dans notre rapport nous avons aussi parlé de l'encouragement non seulement des pénalités parce qu'il est clair que dans un environnement comme celui-ci où nous avons le privilège de compter avec les acteurs de l'industrie qui savent ce qui est viable et ce qui n'est pas viable et nous savons qu'il y a des gens qui viennent ici des bonnes fois pour améliorer le processus.

Ce sont là les personnes qui vont nous aider à trouver les solutions et les encouragements appropriées. Pour ce qui est des services de proxy ou de représentations je voudrais vous dire quelque chose en détail. Étant donné qu'à ce jour les services de confidentialité ou de confidentialité sont dans l'environnement, nous devons prendre certaines initiatives. Nous devons encourager ce qui appartient à ce marché ou à cette industrie à ce qu'ils développent de meilleures pratiques de respect volontaire.

Je crois qu'il y a un certain scepticisme si cela va se passer ou pas et toute cette idée de meilleures pratiques volontaires au sein de l'environnement de représentations représentent une nouvelle opportunité. Le proxy ou la représentation est une image ou un miroir de la question de la confidentialité. Il y a une discussion qui est menée là-dessus.

L'autre aspect des données du Whois a été décrit précédemment. Les données du Whois sont difficiles à trouver et il y a beaucoup d'experts qui travaillent qui appartiennent aux organismes du respect de la loi et qui cherchent constamment, qui analysent dans différents registres par exemple le point net. Ils voient le proxy, ils voient le bureau d'enregistrement. Ils obtiennent les détails.

Mais si vous prenez la place du consommateur qui pose des questions, nous devons considérer la confiance du consommateur et voilà au dessus d'une question très compliquée. Il faut que les gens sachent qui est derrière un site web. Il ne s'agit pas seulement de site web, de nom de domaine aussi. Mais il y a un gap ici.

Nous savons qu'il peut être pour l'ICANN de fournir une espèce d'outils pour pouvoir réussir à ce travail. Ceci peut amener des difficultés au sein de la communauté. Nous ne parlons pas de migrés de bases de données dans différentes juridictions. On ne parle pas de grands changements. On parle tout simplement de prendre en considération en cela de notre point de vue.

Nous sommes multilingues. Nous devons avoir des outils qui nous permettent de se faire. Il faudrait aller au point com ou point net qui sont peut être les plus difficile à analyser et voir s'il y a une possibilité de mettre en place ce dont nous parlons.

Les trois recommandations finales sont par rapport aux noms domaines internationalisés c'est-à-dire des noms de domaines exprimés dans des caractères différents au langage ASCII qui devient de plus en plus courant dans le marché. Malheureusement comme c'est souvent le cas dans ce monde qui évolue avec une telle vitesse, nous ne pouvons pas être à la hauteur de ces changements aussi rapides et pour cela que les

données concernant les enregistrements ne coïncident pas toujours avec le nom de domaine qui n'est pas en ASCII.

Je crois donc que si l'on enregistre un nom de domaine par exemple sorélien ou en arabe pour une information plus exacte. Il faut le saisir dans sa langue maternelle. Les outils n'existent encore pour pouvoir transformer cela de façon correcte si bien que de mesures ad hoc ont été adoptés qui ont donné lieu à des regroupements de données assez importantes mais inexactes.

Un rapport dit justement que l'une des principales raisons de l'inexactitude des données est liée justement à ces noms de domaines internationalisés. Pour cela, il faut vraiment tenir compte des IDN dans ce problème.

Ici, vous voyez qu'il y a trois recommandations qui nous amènent comment peaufiner ce modèle de données et pouvoir l'insérer dans nos contrats. Pour ce registre de données qui doivent être exactes, nous sommes maintenant vers la fin, nous arrivons à la fin de ces recommandations. Nous vous avons présenté nos points de vue mais nous aimerions savoir qu'elles sont les délais pour mettre en œuvre ces actions qui devraient mettre en place ces actions, qui devraient en avoir la responsabilité?

On a vu qu'une diffusion par rapport à ces questions a été auprès de la communauté et je voudrais que l'on soit tous clair par rapport à une chose. On adresse ces recommandations au conseil d'administration parce que c'est le conseil d'administration qui doit mettre en place ces recommandations et c'est eux qui doivent nous dire les actions à mettre en place. Il y a des processus appropriés qui existent déjà et qui permettent d'impliquer d'autres membres dans d'autres processus ou d'autres processus de développement de politiques.

Comment peut-on surveiller ce processus? C'est une question que nous adressons au conseil d'administration. Si l'on considère l'affirmation d'engagement et que l'on regarde les délais on voit que cela doit se poursuivre. Comment peut-on parvenir à avoir une certaine continuité entre une révision et une prochaine révision? Comment peut-on faire un suivi de ce progrès? Que se passerait-il une fois qu'on a publié notre prochaine révision? Allons-nous disparaître?

Qui va s'assurer que si les recommandations sont acceptées elles soient mises en place et que cette mise en place est satisfaisante? Quel sera le mécanisme pour y parvenir? Nous avons l'équipe de l'ATRT ainsi que des volontaires qui jouent ce rôle mais il n'y a aucune autorité qui joue un rôle formel dans ce sens. Je pense qu'il s'agit donc d'une question qui doit être considérée par la communauté car au fur et à mesure où l'on va s'adapter au nouveau régime, il faudra tenir compte de ce sujet.

Voilà, il y a ici quelques liens qui peuvent être utiles. Il y a une date pour la présentation de commentaires. Eh bien je serais de répondre à vos questions ou d'entendre vos commentaires. Merci beaucoup.

EMILY TAYLOR:

J'aimerais bien que vous vous présentiez s'il vous plait.

MICHAEL PEDDEMORS:

Merci je suis MICHAEL Peddemors, président de Linux Magic et je suis une partie intéressée. Je vous remercie pour cette présentation. Nous utilisons la technologie de façon régulière. Pour moi la sécurité est un aspect fondamental mais j'aimerais mettre l'accent sur deux ou trois points spécifiques qui ont été abordé aujourd'hui.

Dans un des panels précédents où l'on a discuté le fait que l'ICANN n'a aucun mandat en ce qui concerne les données du Whois et de comment on devrait gérer les TLD. Il nous faudrait créer un mandat car s'il y a un mandat de la part de l'ICANN pour dire au registrant, bureaux d'enregistrement de publier un certain nombre de données. Cela pourrait être fait.

Ce n'est qu'un exemple je ne veux pas vous mettre dans une situation difficile mais je voudrais que j'ai géré le CR depuis un certain temps et il y a des informations qui ne sont pas publiques. Malheureusement, il y a un processus difficile auquel nous sommes confrontés. Quel est donc la meilleure façon de mettre en place le Whois? Quelles sont les activités qu'il faut mettre au point?

Je ne vais pas parler en représentation de Nick mais que peut-on faire d'autres au lieu faire la queue pour pouvoir nous adresser à Nick? Je pense question importante à considérer pour que votre équipe puisse prendre des décisions pour avancer. Dans certains cas il faut être très sûr de ce qu'on fait et d'autres cas il faut engager implique les parties intéressées. Mais si maintenant on consulte la base de données de Whois ce n'est agréable de savoir qu'il y a des données qui ne fonctionnent pas correctement.

Il y a beaucoup de noms de domaine qui sont bloqués et il n'y a pas des actions ou des pas à suivre pour le réseau. Il nous faut donc bien considérer ce sujet et le rendre plus facile à comprendre pour le consommateur. C'est qu'il nous c'est un standard du Whois qui soit vraiment très simple que celui qu'on a aujourd'hui mais le plus important c'est d'avoir la possibilité de demander au bureau d'enregistrement de donner ces informations.

Je voudrais enregistrer une adresse IP ou un nom de domaine et ça c'est fondamental pour internet. Quand on demande à

connaître nos ressources publiques on doit pouvoir mettre un nom public pour le contrôler on ne demandant pas des informations sur la personne comme par exemple l'âge, le sexe etc. Mais je pense que la meilleure chose que l'ICANN peut faire actuellement c'est de créer un mandat établissant que tous les TLD registrant doivent être simples, on doit pouvoir les faire développer.

Ça doit être simple pour le consommateur tout en s'assurant que ça fonctionne et que le nom d'une personne soit aussi ajouté à un domaine public.

BARRY SHEIN:

Je suis BARRY SHIEN présidente du monde. Oui c'est vrai de monde.com.

J'ai lu le rapport complet, je l'ai fait. Je l'ai lu et j'aimerais faire un commentaire assez controversé. Nous nous occupons de l'informatique au niveau universitaire ce que je veux dire c'est que nous devons uniformiser le vocabulaire. Avoir un langage commun pour établir la différence entre exactitude et précision.

Il ne faut préciser par rapport à cela. Par exemple je peux dire que je suis BARRY, que j'habite à Washington, à Boston aux Etats Unis. Voilà cela c'est être précis. Il faut différencier ces termes là parce que ça peut porter la confusion. Eh bien évidemment les gens seront contents de recevoir une réponse.

SABINE DOLDERER:

Bonjour je suis SABINA et j'aimerais partager notre expérience en ce qui concerne les politiques du Whois. Je n'aime pas le titre politiques du Whois et accessibilité car nous parlons d'après mon point de vue technique. On parle d'un protocole.

Le Whois c'est un protocole qui comporte un certain type d'informations. On parle d'une politique qui a pour but d'obtenir

des informations par rapport aux noms de domaines. Le Whois donc est destiné à accepter une spécification de protocole de IETF. Pour pouvoir fournir un accès aux noms de domaines et aux informations pertinentes.

Nous voyons à partir de notre expérience qu'il nous faudrait compter sur des informations accessibles et des informations simples. Mais je peux vous dire qu'un nombre d'informations dont nous avons besoin sont comme ça et en plus le nombre de demandes ou de requêtes qu'on a envoyé pour ces données ont un intérêt légitime.

Je sais que vous avez très clairement dit que les agences d'applications de la loi, les centres d'informations de marques ou des personnes qui veulent peut être vendre un nom de domaine ou des personnes qui veulent davantage l'information sur certains produits veulent obtenir ce type d'informations et il faut bien sûr parvenir à un équilibre entre les intérêts et l'information car il y a des personnes intéressées à l'information et d'autres qui sont intéressées aux noms de domaines.

D'autre part, vous avez dit qu'il n'y a pas de possibilité de soutenir un IDN par le biais du Whois mais il y a une procédure ou un outil appelé IRIS qui est parfaitement capable de fournir un soutien aux excès de IDN et aux informations pertinentes de façon plus ample.

Le point suivant c'est que ce que nous voyons c'est qu'il y a de plus en plus de pression de la part des agences de protection de consommateurs. La semaine dernière, j'ai reçu un appel d'une agence de protection des consommateurs de l'Allemagne qui nous demandaient si nous avions des données protégées. Ils nous ont suggéré de fournir davantage de protection aux informations pour qu'il y ait moins d'accès à ces informations.

Voilà ces trois points que je voulais partager si l'on parle de la politique du Whois on ne peut pas uniquement nous focaliser sur l'exactitude mais aussi sur l'accessibilité. Il faut regarder les deux cotés de la monnaie. C'est-à-dire la légitimité des intérêts. Nous devrions peut être considérer ces deux aspects. EMILY TAYALOR: Merci Sabine.

BENEDICT ADDIS:

Bonjour, je suis BENEDICT ADDIS. Je viens de l'agence de lutte contre le cyber-délits, la cyber-délinquance au Royaume UNI.

Donc je répète je suis BENEDICT ADDIS comme je vous disais. J'appartiens à l'organisme de l'application de la loi et je tiens à faire trois commentaires. Tout d'abord je voudrais vous féliciter ainsi que toute l'équipe sur l'enquête que vous avez mené sur le Whois et sur le bon sens. Le bon sens n'est pas toujours quelque chose qu'est mise en œuvre. Donc il faut vraiment vous féliciter.

Mon deuxième commentaire concerne les services de privacité et de participation de proxy. J'ai l'impression que ces services seront acceptés et utilisés et si ces services sont acceptés. Il y a la possibilité que l'application de la loi ne soit pas un problème. Ma question est la suivante y-a-t-il la possibilité de changer ces services que ce soit de façon privée ou publique aux agences d'application de la loi.

Ma deuxième question, mon troisième commentaire est lié au modèle dont vous avez parlé qui doit être très sensible. Le modèle de Nominat qui doit être très sensible. Le modèle de Nominat. On ne peut avoir toutes ces informations pour une utilisation personnelle et je voudrais formaliser cette question des services de proxy ou de représentations pour que ce ne soit pas possible de substituer un nom par un autre.

EMILY TAYALOR: Merci il y a quelqu'un qui voudrait répondre à la question de BENEDICT.

PETER NETTLEFOLD: PETER NETTLEFOLD du GAC. Merci BENEDICT pour cette question. Nous avons beaucoup discuté au sein de l'équipe de révision sur ce sujet, sur le fait de savoir combien d'informations est nécessaire. L'équipe de révision n'est peut être pas l'outil ou le mécanisme idéal pour négocier des politiques ou des contrats mais il faut dire qu'il y en a un problème qu'il faut résoudre.

Il est important de pouvoir suggérer une façon de pouvoir avancer. Pour ce cas particulier, le problème est clair. il y a le besoin, on identifie un besoin pour la communauté de nous envoyer ces remarques. Voilà le problème que nous avons identifié. En ce qui concerne les présentations que nous avons entendu. Plusieurs problèmes doivent être résolus tel que vous l'avez bien dit, un grand nombre de personnes ont soutenu ceci ou étaient près à reconnaître ces problèmes.

Mais je suppose qu'il faut affronter les risques et il faut rester avancé dans le cadre de la réglementation et de contrats. On ne va pas mentionner toutes les règles on sait qu'il y a des problèmes au niveau de la révision des processus et nous disons que au lieu de nous concentrer tout seul sur ce problème, il faut inviter les parties intéressées pour qu'ils s'impliquent dans la résolution de ce problème.

On a bien sûr des informations privées, des informations publiques dans le cadre de l'application de la loi. Mais nous voulons faire en sorte que le travail soit correct. Nous voulons vous inviter à nous aider à réfléchir sur la meilleure façon d'améliorer ces processus. En général celle-ci est l'approche que

nous utilisons sans entrer dans les détails. Est-ce que j'ai répondu à votre question?

EMILY TAYLOR:

Merci, Peter c'est Cathy me dit que c'est exactement ce qu'elle allait répondre.

Je vais lire une question de la participation à distance qui vient du groupe GPM. La question est la suivante. Pourquoi l'ICANN ne propose-t-il pas des encouragements pour ouvrir un Whois, pour avoir un Whois exact et ouvert? C'est une question ouverte.

J'aimerais dire qu'il y a des encouragements que nous avons incorporés dans nos recommandations ainsi que des pénalités.

MILTON MUELLER:

Je suis MILTON MUELLER Et j'étais très surpris du côté d'une chose que vous avez dite lorsque vous avez présenté le rapport. Vous avez dit que les personnes ont finalement admis que le consommateur ordinaire n'utilise pas le Whois et ne sait même pas de quoi il s'agit. Moi, je l'ai toujours soupçonné mais il faut penser aux implications que cela peut avoir parce que le mandat de votre équipe de révision était liée à la confiance du consommateur et que ce que vous avez découvert c'est que le consommateur n'utilise pas le Whois, ne s'en sert pas, de quoi s'agit il? C'est ce que je voulais dire et puis j'ai une recommandation pour ajouter à votre rapport.

Le Whois concerne la supervision des utilisateurs et une partie de cette supervision ou cette vigilance peut être justifiée ou pas. Mais il faut arrêter de supposer que le Whois consiste en la protection du consommateur mais qu'il s'agit plutôt d'une vigilance de la part des utilisateurs d'internet. Il a été très bien établi que toute vigilance privée ou gouvernementale et on sait

tous les controverses qui existent autour des sites des réseaux sociaux, les contrôles gouvernementaux.

Il est clair donc que les personnes veulent protéger leurs informations. Je suis vraiment soulagé d'avoir entendu EMILY dire qu'on reconnaît qu'il y a un besoin légitime de service de confidentialité. Ma seule recommandation est de dire que cela n'est pas écrit sur les recommandations. Donc je montrai à votre équipe que de façon simple explicite et ouverte vous reconnaissez le besoin de cette protection de la confidentialité

EMILY TAYLOR:

Merci beaucoup Milton. Je comprends très bien votre suggestion et je comprends bien que ça doit faire partie de recommandations car cela fait partie du résultat du rapport. Je prends note de ce que vous venez de dire. Oui dit Milton parce que je ne lise pas tout le rapport.

MILTON MUELLER:

Cc'est varié.

EMILY TAYLOR:

Je viens de m'en rendre compte. Ce que dit Milton est correct. Actuellement, les consommateurs d'après notre étude et je ne dit pas qu'on ait le dernier mot mais les consommateurs ne sont pas au courant de ce que s'est le Whois et ne s'en servent pas.

Il serait peut être bien de faire la chose suivante. Si quelqu'un veut savoir l'avantage connaître davantage par rapport ce que c'est le Whois lui donner la possibilité de le savoir. la confiance du consommateur n'est peut être pas liée aux utilisateurs spécifiques d'internet mais plutôt c'est en rapport aux utilisateurs d'internet

de façon générale. Susan voulait dire quelque chose par rapport à ça.

SUSAN KAWAGUCHI:

Dans notre étude, on a pu constater que les consommateurs interviewés, 1200 consommateurs dans 10 pays du monde entier n'ont pas retrouvés le registre Whois. Mais je ne suis pas sûr d'être tout à fait d'accord sur le fait qu'il faut en conclure que les consommateurs n'utilisent pas le Whois.

Comme le Whois c'est une espèce de toile d'araignée qui il est parfois difficile de retrouver des informations. Les consommateurs pensent qu'un tiers les aidera à retrouver ces informations. Il y a donc plusieurs façons de voir ce que c'est que le Whois et quel est l'utilisation valable d'un nom de domaine, l'enregistrement, le registre c'est très important.

Si l'ICANN une étude un peu plus approfondie, les résultats seraient peut être différents. Je n'aimerais pas que vous basiez votre avis sur 1200 utilisateurs. Si je demande à ma maman si elle utilise le Whois elle va me dire que non. Et dont je vous invite à demander à vos mères si elles utilisent le Whois. Si vous expliquez à votre maman que vous faites partie d'une communauté de Whois ça va être pire encore.

BILL SMITH:

Je suis Bill Smith. Je voudrais ajouter quelque chose. L'affirmation d'engagement demande à ce qu'on détermine la portée du Whois en terme de sa contribution à la confiance du consommateur. La confiance des consommateurs n'est pas basée sur le Whois. Or, le mandat qui nous a été confié figurait dans l'affirmation d'engagements et s'est basé sur la supposition qu'il fallait améliorer la confiance du consommateur.

C'est la façon dont nous avons interprété notre mandat. Le Whois est-il un outil qui à renforcer la confiance du consommateur et cette que nous avons mené dans dix pays sur 1200 consommateur montre que le Whois est difficile à utiliser qu'il est confus et si nous voulons que les Whois améliore la confiance du consommateur, il faut faire quelque chose par rapport à son amélioration.

JORDYN BUCHANAN: Je suis JORDYN BUCHANAN. Je parle à titre personnel en tant qu'observateur de ce processus. J'ai deux questions et un commentaire. Je vais commencer par la question qui est liée à cette dernière partie de la conversation qui a trait au fait que vous proposez que l'ICANN crée une interface multilingue très simple. Ces services existent. Ils ne sont pas gérés par l'ICANN. Alors savez-vous ce que l'ICANN peut faire pour améliorer les services actuels?

BILL SMITH: Une réponse rapide, tout d'abord nous avons constaté que tous ces sites ou tous les serveurs de Whois ne sont pas forcément la publicité de leurs activités. Les données ne sont pas cohérents parce qu'il n'y a pas un modèle de données généralisés. Moi j'utilise ce type de services de temps en temps. Mais un utilisateur qui s'en sert pour la première fois retrouvait des informations qui n'ont rien à voir avec les informations ou la requête qu'il a saisi.

En fait, les réponses ne sera peut être même pas visibles sur l'écran. C'est vrai il existe ce type de services. Moi, je considère que c'est quelque chose de bon, c'est quelque chose que l'on peut faire mais la mauvaise nouvelle c'est que ces services ne présentent l'information de façon claire ou accessible et que ces services ne sont pas facile à utiliser.

SUSAN KAWAGUCHI: Un commentaire un bref commentaire, je ne connais aucun compilateur de données de Whois qui puisse nous donner les résultats du Whois. Peut être il y a un taux de succès de 85 % mais il faut voir la manière pour que l'ICANN puisse concevoir l'interface pour résoudre cela pour chaque gTLD.

JORDYN BUCHANAN: La deuxième question est la suivante, dans la première recommandation vous dites qu'il est difficile de trouver la politique donnant du soutien au Whois. L'ICANN devrait rédiger cette politique, dire de quoi il s'agit. Mais je ne comprends pas bien si vous avez fait une recherche pendant longtemps et vous n'avez pas trouvé la politique. Alors, comment peut faire l'ICANN pour retrouver cette politique?

D'une autre manière, c'est-à-dire sans la rédiger par rapport au processus de consensus je crois. Vous à vous a pris un an pour trouver la politique et vous ne l'avez pas retrouvé. Que peut faire l'ICANN que vous n'avez pas fait?

KATHY KLEIMAN: C'est une très bonne question, nous avons trouvé la politique finalement et l'avons écrite dans le chapitre trois. Je vous invite à la lire. Si l'ICANN veut copier le chapitre trois de notre rapport c'est bien. Mais on a passé longtemps à demander où est la politique du Whois? Votre question est valide. S'il y avait un document d'une ou deux pages, ce serait une bonne idée de mettre les aspects des contrats du registre du bureau d'enregistrement. Avoir une politique de consensus. Ce serait bien, ce n'est pas difficile à faire. Ceci a trait à des questions administratives plutôt.

JORDYN BUCHANAN:

C'est comme vous dites effectivement. Vous l'avez trouvé. Pour finir mon commentaire pour ce qui est de l'exactitude des données. Je crois qu'améliorer la possibilité de contact est un bon objectif dans les recommandations actuelles il est difficile de séparer l'exactitude et la possibilité d'avoir du contact.

Mais le plus important c'est que le problème que l'on fait face est le suivant: ce n'est pas difficile de séparer les recommandations. C'est difficile de les séparer suivant le Whois. Là est susceptible d'être contacter et si les données du contact du Whois ne sont pas exact on ne peut pas vous contacter finalement.

Si ça ce passe comme ça. La seule manière raisonnable de contacter quelqu'un c'est justement que cette personne publie toutes ses données de contact. Alors, ceci entre en conflit avec la confidentialité ou la privacité de votre rapport. Il faut aussi vérifier les questions légitimes concernant la privacité et ça va être difficile de concilier ces deux positions qui sont connectés bien évidemment.

J'espère et je crois que ces deux intérêts légitimes mais qui sont en conflit puissent cohabiter. Mais rien n'est parfait.

EMILY TAYLOR:

L'orateur n'a pas allumé sa micro, je veux au monsieur qui parle qui parle qu'il y a une longue queue derrière vous et dire que les recommandations sur la privacité, la représentation recommande cela.

JORDYN BUCHANAN:

Pour ce qui est des propos de hallway, le fait que l'on est cette fixation pour résoudre ce problème de privacité et de

contactabilité. Eh bien nous savons que c'est le problème. Nous avons l'outil et peut il y aura une meilleure manière de trouver une solution aux problèmes.

WENDY SELTZER:

Je m'appelle WENDY SELTZER, j'appartiens au centre d'informations de marques, merci d'utiliser les mêmes analogies que moi-même j'utiliserais. J'allais poser la question sur l'outil de Whois. Je crois que vous avez fait un très bon travail de recherche sur les questions qui apparaissent à partir de l'affirmation des engagements sur la portée du Whois comme un outil.

Vous avez un travail très dur pour trouver la politique pour voir où on peut utiliser le Whois. Vous vous êtes posé la question si vous pouvez demander si le Whois est l'outil approprié pour trouver un solution aux problèmes actuels et au problèmes conjoints que nous essayons de régler.

Ces problèmes sont les suivant. Comment pourrions-nous réduire les actions malicieuses d'internet en essayant d'identifier les acteurs responsables de ces actions? Comment on peut travailler avec des organismes de l'application de la loi pour qu'ils fassent un meilleur travail?

Deuxièmement, comment pouvons-nous faire, nous les orateurs qui veulent avoir la liberté d'expression sur internet? Comment pouvons-nous faire pour nous exprimer de manière sûre avec privacité ou même en montrant notre identité si nous le voulons? le Whois semblerait une solution imprécise pour les deux problèmes.

Alors, si nous essayons de mettre ces problèmes au sein du Whois il y a un manque de coïncidence ou de solutions des deux parties. Cela ne donne pas une solution aux postions de ceux qui défendent les droits de l'homme, les droits à la privacité et n'ont

plus besoin des organismes de respect de la loi. Il faut mener cette question à un niveau d'abstraction pour pouvoir résoudre les problèmes de la communauté.

EMILY TAYLOR:

Merci Wendy. Oui nous l'avons fait, il faut mener les questions au niveau d'abstraction puis après aux problématiques pratiques qu'il y a des milliers de noms de domaines et le Whois c'est finalement ce que l'on a. Donc Sabine nous a dit qu'il y des protocoles alternatifs qui ont été développés il y a des années et qui sont mieux que le Whois. Mais où sont-ils? Les gens utilisent le Whois et font confiance au Whois. C'est une solution imparfaite c'est claire. Ça c'est clair pour nous qui avons consacré beaucoup de temps à étudier cela et l'incitation actuelle est bien loin de la perfection.

De toute manière, on a travaillé sur d'autres protocoles qui sont meilleurs. Nous avons considéré que ce passe t il si on élimine tous ces outils. Nous voyons qu'il y a des gens qui en savent ce seul outil et qui seraient très affectés par cette décision. C'est donc très bien de considérer les questions abstraites mais il faut également comment trouver une solution aux problèmes pratiques des gens qui ont besoin du Whois et qu'ils l'utilisent.

BILL SMITH:

Je m'appelle BILL SMITH. On l'a débattu. On l'a discuté en profondeur. Nous avons également nous limiter à la portée de notre, à savoir le Whois, le protocole, les données, le monde actuel. J'espère et je parle à titre personnel que nous soyons en mesure d'arriver à quelque chose de mieux où les droits des personnes, des individus soient respectés, où les organismes de respect des droits de l'homme etc.

En même temps, nous voulons attaquer ou lutter contre les délits actuels. Je crois que nous pouvons le faire mais pour cela il va falloir formuler des questions que nous avons vu dans la session du RAA concernant la manière de faire la validations des données saisies. Nous avons une grande quantité de données.

Vous pouvez choisir le terme que vous voudrez imprécis, inexact. Il y a beaucoup de problèmes avec les données et si nous changions à un autre système nous aurions comme même les problèmes si l'on avance. Et je crois que l'avancement va nous prendre des années même à partir d'un point de vue technique et c'est plus ne vont pas être adoptés la communauté s'est déjà manifestée là-dessus. Elle n'utilise pas ce système.

L'IETF travaille sur de nouveaux protocoles mais cela va prendre du temps puis après il faut adopter les protocoles et tout ne ce passe pas du jour au lendemain pendant ce temps nous pouvons faire quelque chose avec le système actuel et essayer de l'améliorer. Il s'agit donc d'améliorer le système en définitif.

Merci à tous les deux. Peter.

PETER NETTLEFOLD:

Je vais être bref parce que mes collègues ont signalés les points principaux mais je veux parler sérieusement et dire que probablement nous ne trouverons pas de solutions à cette première étape, à cette première révision. Mais j'espère que la prochaine équipe de révision du Whois puisse améliore tout cela.

Nous avons essayé de faire de notre de mieux, des améliorations sur les données disponibles que nous avons étudiés et nous espérons bien que la prochaine équipe de révision du Whois prend cela comme un base pour démarrer avec leur travail d'amélioration continue.

EMILY TAYLOR: Je vais commencer à contrôler le temps. Il nous manque 25 minutes pour les six heures de l'après midi et nous avons eu une liste d'orateurs. Nous voulons donc vous dire d'être bref. Nous vous demandons d'être bref.

HOLLY RAICHE: Je m'appelle HOLLY RAICHE d'APRALO. La présentation cet après midi sur la vérification des données présente des points intéressants qui pourraient être encore [inaudible1:07:06] pour définir l'exactitude. On a vu qu'il y a plusieurs niveaux d'exactitude à partir de la vérification, les données et aussi la transparence et je me demande si vous allez encore [inaudible1:07:22] ce genre de méthodologie lié à l'exactitude des données.

Ces niveaux n'ont qu'un coup. Alors, peut être là il pourrait y avoir de la terminologie dont vous puissiez utiliser pour que nous comprenions ce que vous voulez dire quand vous parlez d'exactitude de données et que les bureaux d'enregistrements les comprennent aussi.

EMILY TAYLOR: Merci nous avons vu la présentation avant d'entre dans la salle. Merci.

ELISA COOPER: Bonjour je m'appelle ELISA COPPER. Je travaille avec le BC, le regroupement des affaires. Nous avons des recommandations. Nous les soutenons. Il y a des commentaires qui pourraient être élargis et nous espérons vous présenter nos commentaires dans les prochaines journées. J'ai une question. Ma question a trait à d'autres choses qu'on révisé actuellement. Normalement le SAC51 est la feuille de route de mise en place et peut vous dire comment les recommandations interagissent avec tout cela?

BILL SMITH:

Je m'appelle BILL SMITH. La recommandation SAC51 est la feuille de route par rapport à ça. Eh bien, je crois que nous avons pris la définition de protocole service est modèle de données du document SAC51. Nous sommes d'accord dans une grande mesure. La terminologie nous effraie un peu ça nous fait peur. On ne sait jamais ce que ça veut dire mais le rapport dans ce document SAC51 c'est un rapport dont nous n'avons pas très bien regardé la feuille de route.

Peut être pourrions nous continuer à faire cette révision mais cela va évoluer au fur et à mesure. Nous avons essayé d'être au courant ou actualisé mais à un moment donné il faut clôturer notre travail. Donc nous avons utilisé le rapport SAC51 la feuille de route également, c'est quelque chose de bien et d'utile.

STEVE DELBIANCO:

Bonjour je m'appelle STEVE. Il faudrait mettre en place la recommandation 17. Vous la voyez maintenant. SUSAN vous l'avez déjà indiqué. Vous avez dit qu'il fallait augmenter le standard des équipes de révision et ici je suggère la notion d'un Whois étendu et d'un service étendu 90% effectif tel que SUSAN l'a y ait est une base de données vérifiée par l'ICANN en temps réel.

La question est la suivante est-il nécessaire suffisant d'avoir des changements concernant les politiques compte tenu des problèmes contractuels pour forcer tous les bureaux d'enregistrement qui ont des données ou saisissent des données. Qu'ils les mettent à disposition dans des centres spécialisés. Alors si cela n'est pas contenue dans la politique de consensus peut être on ne peut pas les obliger à le faire.

Je suggère que les registres concernés et qui administrent le point com fassent cela parce que il doit y avoir une politique capable de forcer les bureaux d'enregistrement à faire cela. Je crois que la prochaine équipe de révision va essayer de collecter cette information à travers des études.

Actuellement nous ne travaillons pas à des questions de politiques. Ceci a trait tout simplement à l'accès et à la manière dont les bureaux d'enregistrement et le registrant peuvent accéder. Il est clair que comme toutes nos recommandations si elles sont adoptées, il faut voir comment ça marche. Il s'agit d'un processus qui nous concerne, qui nous implique tous. Nous espérons pouvoir améliorer toutes les questions et avancer dans la direction correcte.

EMILY TAYLOR:

Merci.

PETER VERGOTE:

Bonjour je m'appelle PETER. je travaille pour le DNS d'un opérateur de ccTLD. Je voudrais vous féliciter du grand travail que vous avez mené jusqu'à présent. Brièvement, vu le rapport je n'ai pas pu le lire en détail mais je n'ai pas vu de recommandations spécifiques liées à amender le RFC lié au Whois.

Le RFC particulier le numéro 32 qui a 25 ans et comme nous le savons aient toutes évoluées. Etant donné qu'il y a une organisation dénommées les ignorants des RFC il faut qu'ils essayent de tous conserver tel quel. Il important des les modifié parce que les registre ne peuvent pas quitter les RFC. Particulièrement dans ce cas nous avons mené des discussions parce qu'il y a eu une liste noire qui a été préparé avec un certain TLD européen. Parce qu'ils ne sont pas adéquats aux règles du Whois établis dans ce RFC en particulier.

Nous débattons cette question parce que les commentaires a dit qu'ils essaient de protéger les données du registrant s'il est privé. Ceci est tout à fait en ligne mais de toute manière, ce n'est marrant parce qu'on essaye de cacher des informations. Ce type de situation nous amène à une réponse qui ne nous impressionne pas en réalité. Etant donné que certaines règles ne sont pas respectées, on dit que le reste du monde doit respecter les caractéristiques locales et pour moi c'est inconfortable de parler de cela comme si l'on parlait des caractéristiques locales.

Si les RFC 032 n'est pas modifié la situation va rester tel quel ceux qui veux peut représenter un problème.

WILFRIED WOEBER:

Il y a une organisation qui mène à bien cette tâche. Il y a une série d'organisations qui mènent d'autres activités marrantes. Tout le débat unilatéral sur ce sujet. Je ne crois que nous soyons en mesure de résoudre cette question en modifiant RFC de 25 ans. Je pense personnellement que ces organisations vont perdre la crédibilité ou vont rester en dehors du business indépendamment de la modification du RFC ou pas. C'est le mécanisme qui rit de qui. C'est mon opinion personnelle.

Je suis d'accord que le RFC n'est pas mis à jour et je me rappelle bien le dernier RFC le plus important vis-à-vis du Whois ne mentionne pas les définitions s'il s'agit simplement d'une série de lignes qui parlent de l'évaluation de la sécurité. Alors je suis tout à fait d'accord avec vous. Ceci n'est pas mis à jour mais moi je me demande si le mécanisme de l'équipe de révision est l'outil approprié pour aller à l'IETF que nous voulons un nouveau RFC. Voici les questions à en tenir compte.

Nous avons signalé cela. Nous avons essayé de le résoudre mais c'est aussi un mandat de l'équipe. J'apprécie beaucoup votre commentaire et j'apprécie votre expérience.

EMILY TAYLOR: Merci.

OLOF NORDLING: Bonjour OLOF du personnel de l'ICANN qu'il y ait une question de la participation à distance. Toutes les recommandations sur la pénalisation de la mauvaise utilisation des données du Whois. Ils existent. J'ai pris moins de trois jours pour lire cela. Si l'on cette information publique ce n'est pas seulement une préoccupation de privacité c'est une préoccupation pour déterminer qui va fournir cette information?

EMILY TAYLOR: Merci de cette question. Comme vous le savez, il y a une étude actuelle sur l'abus et la mauvaise utilisation du Whois qui concerne l'équipe de révision et la communauté toute entière. Il y a des questions que l'on est en train de traiter et il serait très utile pour la communauté pour pouvoir avancer d'avoir certaines informations basées sur l'évidence nous permettant de résoudre des questions comme celles-ci

Je dois dire également que nous avons entendu beaucoup de la communauté. Nous apprécions vos commentaires.

STEVE METALITZ: Je m'appelle STEVE de la propriété intellectuelle. On fait le suivi des commentaires que je ne vais pas répéter mais je vois beaucoup de visages qui sont familier et il y a eu beaucoup de discussion qui ont été menés sur cette question du Whois. Mais

vous devez contribuer davantage si vous voulez avancer, faire des progrès, pour concrétiser ces recommandations.

Je sais qu'il s'agit là d'un sujet pour la prochaine équipe de révision. Je ne crois pas que vous deviez en quelque sorte ne pas donner de valeur à ce que vous avez fait. Mais je ne suis pas d'accord avec mon collègue STEVE DELBIANCO et sur ce point là.

Nous allons parler des commentaires de l'IPC sur le rapport préliminaire du Whois. Pour la plupart des registres, l'information est dans le contrat et le contrat fini à la fin de l'année. Ceci nous donne l'occasion de négocier quelque chose de plus spécifique. Nous encourageons donc l'ICANN de le faire nous savons que nous sommes loin de la solution du Whois étendu. Et le point comme bien entendu et celui le plus affecté. Ceci sera possible cette année. On pourra le faire cette année.

EMILY TAYLOR:

Comme une coïncidence l'orateur suivant c'est Keith alors. Il va certainement faire un commentaire similaire.

KEITH DRAZEK:

Merci STEVE de m'avoir volé une bonne partie de mon commentaire. je m'appelle Keith et je travaille pour le groupe des bureaux d'enregistrement. Je voulais dire que le groupe de bureaux d'enregistrement va émettre des commentaires. Nous avons beaucoup travaillé sur ces commentaires et je dois reconnaître au nom de mon groupe et à mon propre nom le grand travail que vous avez effectué pendant cette dernière période tel que STEVE l'a dit.

Vous avez fait de grand progrès et il est clair pour ceux qui faisant partie de la communauté nous savons que la question du Whois était traité pendant 3, 4 ou 5 ans. Ce n'est pas quelque chose de

nouveau mais il est important de signaler que vous en tant qu'équipe de révision vous avez fait progresser les débats et le dialogue.

EMILY TAYLOR: Merci beaucoup de tout cela.

KEITH DRAZEK: En ce qui concerne le Whois étendu, je crois qu'il est important de le dire parce que cela va être reflété dans les commentaires que nous allons faire. Il est important que le Whois étendu passe d'un Whois simple à Whois étendu. C'est un défi qui va voir un impact sur plus de registres, sur le registrant, le bureau d'enregistrement et d'autres personnes appartenant à l'industrie.

La recommandation des parties intéressées fait justement de traiter ce sujet à partir d'un PDP pour que toute la communauté soit en mesure de contribuer avec ces points de vue sur un sujet si important que ça.

Merci beaucoup, je peux demander quelque chose, je peux poser une question. Nous parlons d'un processus parallèle entre le Whois étendu et le Whois simple. C'est une question simple, c'est une manière simple pardon, pour que les gens puissent visiter la page et obtenir l'information. Il s'agit tout simplement d'une proposition, ce n'est qu'un commentaire de notre groupe tel que je l'ai déjà mentionné.

Si nous avons des outils des recherches, ça doit être un outil central sinon c'est l'ICANN ou un sous-traitant ou une autre organisation qui puisse collecter cette information du registrant, des 900 registres existants dans le Whois. Ce que je dit c'est que en principe ou en théorie je ne m'oppose à ce que vous dites,

mais je crois qu'il y a des implications pratiques pour la recherche du registre simple.

Je crois que nous pouvons utiliser le port 43 et c'en servir pour trouver l'information dans la racine. Moi je l'ai fait manuellement.

BILL SMITH: C'est peut être difficile. N'est ce pas.

KATHY KLEIMAN: De point de vue pratique, si l'on cherche un registre, si on l'envoi au registre le lien est cassé. Donc c'est le problème de pas mal d'utilisateurs.

Donc ceci n'a pas pris à la titularité. Nous comprenons ce que vous dites. Je crois que là il s'agit d'une question toute neuve. Nous l'avons étudié pendant 10 ans au moins.

THOMAS ROESSLER: Je m'appelle THOMAS ROESSLER je parle en représentation à mon propre nom. Je vais mentionner deux choses. Le RFC 32 est vieux et la possibilité de le déclarer historique n'a pas été suffisante. Nous sommes pires que dans d'autres occasions. Je suggère ne pas perdre de temps avec cela.

Deuxièmement, je suis un peu confondu par la discussion sur la confiance du consommateur et l'étude que vous avez mené. Je voudrais poser une question sur la manière dont le Whois contribue à la confiance du consommateur et aussi concevoir une étude. J'aimerais avoir une réponse à cette question. Il devrait avoir un résultat pour cette étude et si la réponse est affirmative. C'est-à-dire qu'il y a un résultat, je veux savoir qu'elle est ce résultat? Si la réponse est négative. Alors là, il faudrait reconsidérer la question.

Vous avez dit que la réponse est négative. Alors, qu'elle est la gamme de résultats ou quelles sont les résultats obtenues qui vous ont amenés à avoir une réponse négative?

EMILY TAYLOR:

J'ai eu quelques problèmes pour traiter cette partie du code en particulier. Lorsque ça sera hors ligne nous pourrons sans doute le traiter.

THOMAS ROESSLER:

Emily, je vais poser encore une fois ma question parce que peut être elle a été un peu confuse. L'étude a une série de résultats possibles. Les résultats peuvent dire que l'on peut contribuer à l'affirmation ou il y en a qui peuvent ne pas contribuer. J'aimerais comprendre ou nous en sommes?

EMILY TAYLOR:

L'étude sur les consommateurs a été faite en deux étapes. Tout en respectant les meilleures pratiques d'enquêtes. Je ne comprends pas votre question mais on démarré avec une enquête ou une étude d'exploration avec le conseil de la société que nous avons engagé de ces professionnels compte tenu de certains éléments. Je m'excuse c'est peut être parce que je suis très fatiguée et il est trop tard pour moi mais je ne comprends pas ce que vous me demandez. Alors je vais vous envoyer un email et on pourra en parler demain.

Mike tu es toujours le dernier.

MIKE O'CONNOR:

Moi j'aime que tout le monde passe devant moi. Je n'ai plus de commentaires sauf vous dire ou plutôt raconter un histoire. Je vois que vous vous rappelez de moi quand j'essayais moi-même

d'ouvrir le chemin là dans le site où j'appartiens et je travaillais dans la compagnie. J'avais le soleil dans mon visage et j'étais fâché, fatigué mais l'analogie améiore ou va de mieux en mieux parce que la première fois que l'on travaille au milieu de la compagne c'es difficile parce que là-bas tout est compliqué mais c'est la première fois.

C'est la première expérience et donc plus difficile et c'est ce que vous vous avez fait. J'espère donc que tous ensemble vous puissiez travailler comme une famille tous ensemble et que vous puissiez amener la conversation au site où elle doit être placée comme vous l'avez vu auparavant. Eh bien vous travaillez tous ensemble. Traitez vous gentiment vous vous êtes embrassés. Il faudrait prendre une photo de tout cela. Merci beaucoup de ce que vous avez fait.

EMILY TAYLOR:

Je vous remercie de vos contributions, de votre participation et de vos commentaires et j'aimerais remercier personnellement un des mes collègues et mes amis de l'équipe de révision du travail en collaboration que nous avons pu mener. Merci beaucoup.